

difficultés lourdes rencontrées par le quart des jeunes de la même génération, issus pour la plupart des milieux populaires. L'école reproduit plus ou moins fidèlement les inégalités sociales.

L'accompagnement éducatif en éducation prioritaire représente une dépense moyenne de 18,80 euros par élève, alors que l'accompagnement des élèves de classes préparatoires, sous la forme d'heures d'interrogation (dites heures de colle) pour préparer les concours, est de 846 euros par élève, soit 45 fois plus.

Le choix d'extraire des élèves méritants de leurs quartiers vise à favoriser la réussite de quelques-uns au lieu d'élever le niveau de tous, notamment ceux des voies techniques et professionnelles qui représentent un tiers d'une classe d'âge et dont 72 % d'entre eux sont issus de milieux très modestes.

Quels choix budgétaires et pédagogiques pour bâtir un système éducatif qui soit organisé pour que tous les enfants réussissent et qui ne soit pas essentiellement concentré sur la sélection des meilleurs ?

- **Une action éparpillée et inégale qui tend à oublier que l'enfant n'est pas (encore) un citoyen comme les autres**

Depuis plus d'une vingtaine d'années, la justice des enfants se rapproche de plus en plus de celle des adultes, sans tenir compte des spécificités inhérentes à l'adolescence.

La protection de l'enfance fonctionne de façon disparate selon les départements et souffre d'un manque persistant de moyens et d'une coordination inefficace entre les acteurs. Or, protéger la jeunesse c'est lui garantir un cadre de vie sécurisant et épanouissant.

La législation relative à l'enfance est éparpillée dans de nombreux codes (codes civil, action sociale et familles, éducation, santé publique, justice des mineurs...).

Cela témoigne de l'absence d'une appréhension globale de l'enfant.

Favoriser les dispositifs de la protection de l'enfance dans son ensemble, dont les services éducatifs de milieu ouvert, d'insertion et d'hébergement de la protection judiciaire de la jeunesse ?

Instituer un code de l'enfance réunissant l'ensemble des règles juridiques à destination des mineurs, enfants et adolescents ?

VENEZ EN DÉBATTRE AVEC NOUS !

La LDH a quelques idées sur ces questions, elle aide en de nombreux lieux à les mettre en œuvre. Partout ses militantes et militants sont disposés à en débattre avec vous. Rencontrons-nous pour cela.

ÉLECTIONS 2022

**DROITS DE
L'ENFANT**



Le dernier quinquennat a exacerbé certains travers de notre système, porté des atteintes graves à nos libertés fondamentales tandis que, dans le même temps, des pans entiers de la population, notamment les plus jeunes, ont été fragilisés.

Si, pendant la pandémie, les politiques publiques ont permis de soutenir les secteurs les plus en difficulté, les personnels sanitaires et les premiers de « cordée » se sont retrouvés en première ligne, sans pour autant en recueillir une vraie reconnaissance.

Un tel contexte confirme que les campagnes électorales nationales sont un moment opportun pour interroger l'état de notre société et de notre République, pour débattre de l'avenir.

Un système institutionnel de moins en moins démocratique

Durant ce quinquennat, la concentration des pouvoirs entre les mains d'un seul s'est accélérée. La pandémie a été prétexte à un renforcement de fonctionnements autoritaires et infantilisants pour l'ensemble de la population.

Avec de nouvelles instances, comme le « Conseil de défense » aux délibérations secrètes, les institutions démocratiques ont été contournées et le Parlement a été totalement marginalisé dans son rôle de législateur.

Quant aux contre-pouvoirs, éléments décisifs contre l'autoritarisme et le pouvoir personnel, ils ont vu leurs avis balayés d'un revers de main. Aujourd'hui, nos institutions sont plus que jamais déstabilisées et il est temps de redonner souffle au fonctionnement démocratique du pays.

Un Etat de droit mis à mal par des états d'exception

L'état d'urgence sanitaire a été indéfiniment prolongé, après un état d'urgence sécuritaire lui-même plusieurs fois reconduit. Les dispositions d'exception sont de fait et de droit devenues la norme. Le gouvernement et les préfets ont tout pouvoir, dénaturant toujours un peu plus l'Etat de droit.

En matière de libertés, ce quinquennat a été marqué par une répression catastrophique du mouvement des « gilets jaunes ».

La loi relative à la sécurité globale a permis une extension des compétences de la Police nationale

aux polices municipales, ouvert la voie à une surveillance généralisée de l'espace public, limité la diffusion d'images captées lors des manifestations, portant ainsi atteinte à la liberté de la presse.

Des comportements policiers très éloignés des principes républicains continuent d'être tolérés, voire soutenus au plus haut niveau de la hiérarchie.

Une société rongée par les inégalités

Au cours de ce quinquennat, les inégalités se sont encore creusées, la précarité s'est aggravée et la paupérisation s'est accrue.

Toujours plus nombreux sont celles et ceux qui survivent grâce aux associations caritatives, qui dorment dehors ou n'ont pas de logement décent. Au moment où la cherté de la vie quotidienne explose, les retraites, les minima sociaux et le smic sont à peine revalorisés. Une nouvelle réforme de l'assurance chômage se met en place avec l'objectif de diminuer les droits de plus d'un million de demandeurs d'emploi, les renvoyant au désespoir, à l'angoisse et à la colère.

Dans le même temps, les discours de haine, de racisme et d'exclusion se banalisent et les actes racistes et antisémites se font plus violents ; les discriminations perdurent, l'accueil des exilés dépend non plus du droit mais d'une vision politique différente selon le pays d'où l'on vient. Autant d'éléments qui témoignent de la diffusion des idéologies d'extrême droite.

Les campagnes présidentielles et législatives : des temps de débat collectif pour construire notre société de demain

La Ligue des droits de l'Homme (LDH) appelle les citoyennes et les citoyens, toutes les forces vives de notre pays à se saisir du temps de la campagne électorale pour dire leur mot, contribuer à élaborer des réponses aux questions qui nous sont collectivement posées. Elle les appelle à inventer, ensemble, les bases d'un changement favorable à la justice sociale, facteur d'espoir et de confiance dans le présent comme dans l'avenir. Il s'agit bien d'une étape dont l'enjeu est la construction, ensemble, d'une société solidaire, égale et fraternelle, assurant à toutes et à tous l'ensemble des droits qui sont au cœur de l'idéal républicain.

LES ENFANTS : UNE PROMESSE OUBLIÉE ?

• Une donnée absente du débat

Lorsque débute une campagne électorale, il est de coutume d'entendre que les enfants sont la promesse de notre pays. Ils représentent 20% de la population en France. Cependant depuis le début de la campagne, force est de constater qu'aucun programme ne propose une véritable politique globale de l'enfance.

• Un enjeu déterminant

L'Insee et l'Observatoire des inégalités nous apprennent qu'environ 3 millions d'enfants, c'est-à-dire 1 sur 5, et leur famille vivent sous le seuil de pauvreté en France, avec tous les impacts préjudiciables sur le plan familial et social.

• La France ne satisfait pas à ses obligations

La France est signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide). Pourtant, l'institution du Défenseur des droits a rappelé les gouvernements successifs à leurs obligations à de nombreuses reprises ces dernières années, lorsque les décisions prises n'en respectaient pas les principes au mépris de l'intérêt supérieur des enfants. Par exemple :

- le placement d'enfants en centres de rétention avec leur parents ;
- le refus de rapatrier sans conditions les enfants retenus dans des camps en Syrie ;
- la non-prise en compte de la parole des enfants dans les affaires de justice les concernant ;
- les délais insoutenables pour accéder à des soins pédopsychiatriques ou dans le champ du handicap ou à une aide appropriée de protection de l'enfance.

• Une action publique empêchée

Les services publics face à une allocation de moyens sous-dimensionnée pour remplir leurs missions à l'égard des enfants. Dans le même temps, les diverses politiques

relatives à l'enfance sont exercées par plusieurs ministères tandis que la législation relative à l'enfance est éparpillée dans de nombreux codes. Cette organisation empêche de mener une politique globale de l'enfance.

LIBÉRER LES ENFANTS DÉTENUS DANS DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ

• Un enfermement des enfants en centre de rétention administrative (Cra) illégal

Réalisé au motif du statut migratoire de leurs parents, cet enfermement constitue une violation des droits de l'enfant. La nécessité de ne pas séparer les membres d'une même famille n'est pas un motif justifiant valablement la privation de liberté d'un enfant.

En 2020, 122 enfants ont été retenus en Cra, pour certains d'entre eux pendant plus de dix jours, dans un contexte sanitaire exposant leur santé en raison des risques élevés de contamination.

Les conditions dans lesquelles les enfants en famille sont retenus ont de graves conséquences sur leur état de santé et ceci même lorsqu'ils sont enfermés durant de courtes périodes : repli sur soi, refus de s'alimenter, insomnies, stress et symptômes pouvant s'apparenter à du stress post-traumatique.

Comment parvenir à l'interdiction de l'enfermement administratif des enfants ?

• L'abandon des enfants dans les camps du Nord-est syrien est une violation du droit humanitaire

La France faillit gravement à ses obligations en ne portant pas assistance à des enfants de nationalité française en danger. Ces enfants ne sont nullement responsables, mais au contraire victimes des choix opérés par leurs parents. Ils survivent dans des conditions sanitaires dramatiques, les plaçant dans une situation d'extrême vulnérabilité.

Cette obstination française à refuser de rapatrier ces enfants est aussi une erreur sur le plan sécuritaire. Leur réintégration dans la société française comporterait en effet beaucoup moins de risque pour notre sécurité que leur maintien dans des camps, dont ceux qui pourront en sortir nourriront une défiance extrême envers la France, leur pays.

Comment obliger la France à respecter ses engagements internationaux ?

TOUS LES ENFANTS DOIVENT DISPOSER DES MÊMES DROITS, DE MANIÈRE EFFECTIVE, QUELS QUE SOIENT LEUR MILIEU, LEUR LIEU DE RÉSIDENCE, LEUR ÉTAT DE SANTÉ, LA SITUATION DE LEURS PARENTS

• De trop nombreux enfants sont hébergés dans des conditions indignes

Rien qu'en Ile-de-France, 700 enfants dorment chaque soir à la rue à Paris, 20 000 vivent à l'hôtel avec leur famille dans une situation de précarité extrême, 5 000 enfants sont hébergés à l'hôtel en Seine-Saint Denis, dont la moitié ont moins de 3 ans.

Chaque enfant a le droit de vivre dans des conditions décentes, qui lui permettent de se développer physiquement et psychologiquement (article 27 de la Cide).

Comment veiller à accompagner davantage les familles en situation de grande vulnérabilité pour assurer l'égalité de dignité des enfants ?

• Les services publics à destination des enfants sont dans un état déplorable

La santé scolaire souffre des carences de médecins et infirmiers dans les établissements.

On compte 550 pédopsychiatres, soit deux fois moins qu'il y a 10 ans.

On observe un déficit des modes d'accueil de la petite enfance, surtout en zone rurale et dans les quartiers populaires, où plus les familles rencontrent des difficultés sociales

moins elles ont accès aux services de garde des jeunes enfants. Or, les lieux d'accueil de la petite enfance jouent un rôle important, non seulement parce qu'ils répondent à un besoin socio-économique, mais aussi parce qu'ils offrent un environnement propice au développement des compétences motrices, cognitives, relationnelles et sociales

Comment garantir à toutes les familles le plein accès pour leur enfant à un mode d'accueil de qualité, sans barrière financière ?

• La situation s'aggrave encore dès la 18^e bougie soufflée

On recense 963 000 jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation. Ces jeunes dépendent de leurs parents et nombre d'entre eux vivent en situation de grande précarité.

Les 18-25 ans sont les plus touchés par la pauvreté et connaissent un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale.

Une limite d'âge de 25 ans existe en France pour accéder au revenu minimum, le revenu de solidarité active. Par ailleurs, ces jeunes ne peuvent prétendre à l'assurance chômage faute d'une présence préalable suffisante sur le marché du travail.

Ouvrir les droits au RSA aux jeunes dès 18 ans contribuerait-il à réduire la pauvreté et à promouvoir l'autonomie de tous les jeunes ?

AGIR POUR LA DÉMOCRATIE, C'EST PRIVILÉGER LA PRÉVENTION ET L'ÉDUCATIF ET SE DONNER LES MOYENS D'UNE POLITIQUE GLOBALE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

• Une réussite scolaire déterminée par les conditions sociales

La France est l'un des pays où l'origine sociale pèse le plus sur les destins scolaires. Il y a un grand écart entre les résultats de ceux qui réussissent, le plus souvent issus des classes moyennes et favorisées, et les